**Règlement sur les retards de paiement (LPR) - Consultation auprès des PME**

**Lignes directrices et réponses types de l'EIBF**

**Contexte**

La Commission européenne a lancé [une nouvelle consultation](https://ec.europa.eu/eusurvey/runner/SME-Panel-late-payment-2025-GROW-A2) auprès des PME – vos membres – sur leur expérience en matière de retards de paiement. Cette enquête intervient alors que le Parlement européen et le Conseil ont tous deux demandé à la Commission de retirer la proposition de directive relative aux retards de paiement. Son objectif est très probablement de démontrer que les retards de paiement constituent toujours un problème pour de nombreuses PME à travers l'Europe et que la directive sur les retards de paiement est une législation indispensable. Les réponses à cette consultation influenceront fortement la manière dont la Commission fera avancer la proposition de directive, c'est pourquoi il est impératif que le secteur du livre affirme clairement l'incompatibilité de cette proposition avec les modèles commerciaux et opérationnels des librairies. Les lignes directrices suivantes sont destinées à vous guider, vous et vos membres, dans vos réponses à la consultation.

**Nous vous encourageons vivement à sensibiliser vos membres, à partager ces directives et à inciter le plus de libraires possible à y répondre.**

Veuillez noter que la consultation sera traduite dans toutes les langues officielles de l'UE et que vos membres pourront donc y répondre dans leur langue maternelle.

**La date limite de réponse a été fixée au 25 septembre.**

**\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**

**Partie 1: Pourquoi cette consultation ?**

* *Question 1.1:* Comment avez-vous eu connaissance de cette enquête?
* Réponse: Autres organisations professionnelles.

**\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**

**Part 2: About your company**

* *Question 2.1: Dans quel pays êtes-vous établi ?*
* Répondez selon votre situation.
* *Question 2.2: Dans quelle région êtes-vous établi ?*
* Répondez selon votre situation.
* *Question 2.3: Répondez-vous au nom d’une association d’entreprises ?*
* Réponse:
  + OUI = Associations de libraires
  + NON = Librairies qui répondent individuellement
* *Question 2.4: Quelle est la taille de votre entreprise ?*
* Répondez selon votre situation.
* *Question 2.5: Veuillez sélectionner le principal secteur d’activité de votre entreprise (sections de la NACE Rév. 2)*
* Réponse : G Commerce, reparation d’a.
* *Question 2.6 Sur quels marchés votre entreprise exerce-t-elle des activités de vente ou fournit-elle des services ?*
* Répondez selon votre situation.

Note: Membres de l’Union européenne = Allemagne, Autriche, la Belgique, la Bulgarie, Chypre, la Croatie, le Danemark, l'Espagne, l'Estonie, la Finlande, la France, la Grèce, la Hongrie, l'Irlande, l'Italie, la Lettonie, la Lituanie, le Luxembourg, Malte, les Pays-Bas, la Pologne, le Portugal, la Roumanie, la Slovaquie, la Slovénie, la Suède et la Tchéquie. **\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**

**Part 3 :** Questionnaire sur les retards de paiement

* *Question 1: Vos clients vous payent-ils tardivement? (une seule réponse)*
* Réponse: Non

Note: Comme cette question ne permet pas aux répondants de développer leur réponse s'ils sélectionnent « oui » (et donc de préciser que le « oui » concerne les retards de paiement des pouvoirs publics dans le cadre des marchés publics de livres destinés aux écoles et aux bibliothèques), nous vous recommandons de répondre « non », car la plupart de vos clients paient immédiatement à la caisse.

* *Question 2: À quelle fréquence êtes-vous en mesure de faire en sorte que votre client (débiteur) accepte les conditions de paiement que vous préférez? (une seule réponse)*
* Réponse: Toujours

Note: Comme cette question ne permet pas aux répondants de développer leur réponse s'ils sélectionnent « souvent, parfois ou rarement/jamais » et donc de préciser que la réponse concerne les retards de paiement des pouvoirs publics dans le cadre des marchés publics de livres destinés aux écoles et aux bibliothèques, nous vous recommandons de répondre « toujours », car vos clients paient leurs achats avant de quitter le magasin.

* *Question 3: Quel type de clients vous paye tardivement? (cochez toutes les cases pertinentes)*
* Réponse: Répondez selon votre situation.
* *Question 4:* Payez-vous vos factures en retard??
* Réponse: Non.
* *Question 5: Quelles sont, selon vous, les raisons pour lesquelles les entreprises paient tardivement ?*
* Réponse: Autres.
* Incluez ensuite l'explication suivante dans la zone de texte qui suit :

Pour être précis, les libraires ne paient pas leurs factures en retard parce que les contrats qu'ils ont conclus avec les éditeurs prévoient généralement des délais de paiement longs, qui dépassent le plus souvent 60 jours. Ces délais sont fondés sur la liberté et la flexibilité contractuelles. Ils sont à la fois souhaitables et souvent nécessaires au bon fonctionnement de l'ensemble du secteur du livre. Les livres sont des produits culturels à rotation lente qui peuvent rester plusieurs mois en stock chez les libraires. Les longs délais de paiement permettent ainsi aux libraires et aux éditeurs de gérer leur trésorerie, la rotation de leurs stocks et la demande de leurs clients.

* *Question 6: Que se passe-t-il en cas de paiement tardif ?*
* Réponse: Cela nous décourage de participer à des marchés publics (si cela s'applique à votre cas) et autres.
* Incluez ensuite l'explication suivante dans la zone de texte qui suit :

Dans la chaîne du livre, les délais de paiement longs (et non tardifs) sont très courants et permettent le bon fonctionnement de l'ensemble du secteur. En effet, les livres peuvent rester longtemps en rayon et les nouvelles parutions peuvent mettre des mois avant d'attirer l'attention des lecteurs (grâce à la publication de critiques et à l'organisation d'événements, par exemple), ce qui génère des ventes. Il est donc indispensable pour une librairie (débiteur) de pouvoir payer les éditeurs (créanciers) dans un délai plus long. Le stock d'une librairie tourne moins fréquemment que dans d'autres commerces de détail, et les délais de paiement longs ne sont en aucun cas le signe d'un dysfonctionnement ou d'un abus. Des délais de paiement plus longs sont souvent essentiels pour les libraires afin de garantir un flux de trésorerie sain et régulier. La vente de livres est un commerce à faible marge, ce qui signifie que les librairies ne disposent pas de fonds importants ; elles dépendent d'un équilibre entre délais de paiement flexibles, rotation efficace des stocks et possibilité de retourner les livres invendus contre un crédit afin de renouveler leurs stocks et de répondre à l'évolution de la demande des consommateurs. Les livres sont également des produits saisonniers, ce qui signifie que leurs ventes connaissent des pics et des creux tout au long de l'année, avec des pics à Noël et à la rentrée scolaire. Par conséquent, imposer aux libraires des règles les contraignant à payer les éditeurs dans des délais réduits alors qu'ils ne disposent pas des liquidités nécessaires (ce qui serait le cas si une réglementation sur les retards de paiement était adoptée), conduirait de nombreuses librairies à la faillite, ce qui nuirait à l'économie et limiterait la diversité culturelle. De plus, ces longs délais de paiement n'ont aucune incidence sur la rémunération des auteurs (qui reçoivent souvent des avances de la part des éditeurs) ou des imprimeurs.

* *Question 7: Les retards de paiement peuvent également faire référence à des pratiques de paiement déloyales. Avez-vous souffert de l’un des éléments suivants ?*
* Réponse: Autre.
* Incluez ensuite l'explication suivante dans la zone de texte qui suit :

Dans le secteur du livre, le rapport de force asymétrique entre un « grand débiteur » puissant et un « petit créancier » faible, tel que décrit dans la proposition, n'est pas habituel. En réalité, c'est plutôt le scénario inverse qui se produit le plus souvent : les grands créanciers (les éditeurs) accordent à leurs petits débiteurs (les libraires) des délais de paiement plus longs pour leur permettre de gérer efficacement la rotation de leurs stocks et d'assurer leur trésorerie. Ces délais de paiement sont donc courants dans le secteur du livre ; ils font l'objet d'un accord mutuel entre les différentes entreprises et ne sont considérés comme injustes par aucun des acteurs concernés. Ils garantissent au contraire des relations commerciales saines et des horizons de planification réalistes.

* *Question 8: Quels éléments ci-dessous contribueraient à garantir une culture de paiement rapide ?*
* Réponse: Aucune des solutions proposées ci-dessus.
* Incluez ensuite l'explication suivante dans la zone de texte qui suit :

Dans le secteur du livre, les libraires paient leurs fournisseurs (les éditeurs) dans les délais convenus. Ces délais sont souvent longs, mais toujours fixés d'un commun accord pour les raisons déjà expliquées. Ils ne sont donc ni tardifs, ni injustes, ni abusifs, et ne doivent pas être considérés comme tels. Des délais de paiement longs sont nécessaires au bon fonctionnement et à la viabilité à long terme du modèle économique du secteur, ainsi qu'à l'évitement de la faillite des librairies, dont beaucoup fonctionnent avec un budget très fragile tout au long de l'année.

* *Question 9 :* *Si un nouvel ensemble de règles devait remplacer la directive actuelle de l’UE, quel instrument juridique serait approprié ?*
* Réponse: Une directive révisée (fixant un ensemble minimal de règles pour chaque État membre à transposer dans la législation nationale)
* *Question 10: La loi devrait-elle fixer un délai maximal pour les paiements entre entreprises ?*
* Réponse: Non.

Remarque : nous vous conseillons d'ajouter l'explication suivante dans la zone de texte « Veuillez indiquer le délai et le secteur spécifique » afin de clarifier ce point :

Des délais de paiement convenus d'un commun accord de 90, 120, voire 150 jours sont tout à fait normaux dans le secteur du livre, car ils correspondent aux caractéristiques de la chaîne de valeur du livre. Dans l'état actuel des choses, la proposition actuelle causerait des difficultés extrêmes aux libraires, poussant nombre d'entre eux à la faillite ; elle réduirait le large choix offert aux clients dans le secteur du livre, augmenterait les retours et les livraisons répétées (avec des effets très négatifs sur l'environnement) et favoriserait les grandes plateformes en ligne. Sans ces délais de paiement plus longs, la gamme de titres publiés et disponibles à la vente serait fortement limitée, ce qui conduirait à un appauvrissement général de la diversité littéraire dans l'ensemble de l'UE. Cette réalité a été reconnue par le Parlement européen en avril 2024, lorsqu'il a inclus dans son rapport une exclusion claire et complète du secteur du livre du champ d'application du règlement.

* *Question 11:* Si vous avez répondu «oui» à la question 10, quel devrait être le délai maximal de paiement inter- entreprise ?
* Réponse: Les délais de paiement inter- entreprise devraient rester inchangés (c’est-à-dire 60 jours maximum, mais des délais de paiement plus longs sont autorisés s’ils sont expressément convenus et ne sont pas «manifestement abusifs»).
* Incluez ensuite l'explication suivante dans la zone de texte qui suit :

Les délais de paiement dans le secteur du livre devraient être laissés à la discrétion des parties, conformément au principe de la liberté contractuelle, à condition que ces conditions soient expressément convenues et ne soient pas abusives. Le système actuel fonctionne bien et correspond parfaitement aux caractéristiques et aux besoins du secteur, ainsi qu'à l'ensemble de son modèle économique.

* *Question 12: Veuillez saisir les informations supplémentaires que vous souhaitez partager dans le champ ci-dessous.*
* Réponse: Veuillez écrire ce qui suit

Compte tenu de la reprise des discussions sur la proposition de règlement relatif aux retards de paiement, nous tenons à vous rappeler les enjeux considérables que cela représente pour le secteur du livre en Europe. Tout en reconnaissant l'objectif de la Commission européenne de soutenir les PME, nous tenons à souligner que l'approche « universelle » proposée risque de s'avérer contre-productive dans de nombreux cas, car elle impose des règles uniformes à des secteurs très diversifiés qui traitent des services et des produits différents. Avec son plafond de paiement de 30 jours pour toutes les transactions B2B (et sans aucune flexibilité), le règlement proposé aurait un impact négatif sur le secteur européen du livre, d'autant plus qu'il ne tient pas compte de la nature d'un bien culturel à rotation lente comme le livre, qui doit parfois rester des mois sur les étagères des librairies avant de trouver son public. Les délais de paiement longs ne constituent pas des retards de paiement et sont à la fois souhaitables et nécessaires pour la structure financière, logistique et opérationnelle de base du secteur du livre. La plupart des livres restent sur les étagères des librairies pendant 6 à 12 mois, voire plus. Cela signifie que le stock d'une librairie tourne (c'est-à-dire que l'ensemble du stock est vendu) moins fréquemment que dans d'autres commerces de détail. La différence entre les secteurs proposant des produits culturels à rotation lente et ceux proposant des produits à rotation plus rapide est donc assez importante.

Par ailleurs, les obligations en matière de paiement et de facturation fonctionnent également de manière très différente. Les éditeurs (PME et grandes entreprises confondus) comptent sur les libraires (micro-entreprises, PME et grandes chaînes) pour promouvoir un très large choix de livres (près de 600 000 nouveaux titres sont publiés chaque année et 14 millions de titres sont disponibles en Europe), ce qui contribue grandement à la diversité culturelle. Les longs délais de paiement ne sont en aucun cas le symptôme d'un dysfonctionnement ou d'un abus. Les éditeurs de toutes tailles accordent des avances aux auteurs, dont le succès peut prendre plusieurs mois à se concrétiser et dont les œuvres doivent être promues auprès du plus grand nombre possible de détaillants. Par conséquent, des délais de paiement convenus d'un commun accord de 90, 120 et même 150 jours sont tout à fait normaux dans notre secteur, car ils correspondent aux caractéristiques de la chaîne de valeur du livre. En l'état actuel, la proposition actuelle causera des difficultés extrêmes aux libraires, poussant nombre d'entre eux à la faillite ; elle réduira la diversité dans le secteur du livre, augmentera les retours et les livraisons répétées (avec des impacts très négatifs sur l'environnement) et favorisera les grandes plateformes en ligne. Sans ces délais de paiement plus longs, la gamme de titres publiés et disponibles à la vente serait fortement limitée, ce qui conduirait à un appauvrissement général de la diversité littéraire dans l'ensemble de l'UE. Cela a été reconnu par le Parlement européen, qui a inclus dans son rapport une exclusion claire et complète du secteur du livre du champ d'application du règlement. Au nom du secteur européen du livre, la Fédération des éditeurs européens (FEP) et la Fédération européenne et internationale des libraires (EIBF) vous invitent à poursuivre vos efforts afin de garantir un résultat équitable et équilibré des négociations, en maintenant le plus haut niveau de flexibilité possible pour toutes les entreprises dans la fixation de leurs conditions de paiement.